CONVENTION DE CESSION DU DROIT D’IMAGE

*ENTRE*

**le CERCLE DE BRIDGE DE COMPIEGNE, 14 rue du Port à BATEAUX 60200 COMPIEGNE**

*ET*

**M. / Mme** (NOM + Prénom) ………………………………………………………………………

Demeurant à ………………………………………………………………………………………………………………………………………

Ville : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Tel : …..………………………………………………………………………………………………………………………………..................

Mail …………………………………………………………………………………………………………………………………………...........

*Préalablement, il est rappelé :*

De première part que « *toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d’un droit exclusif qui lui permet de s’opposer à sa reproduction* » (Cass. Civ. 1ère, 27 février 2007, n° 06-10393)

De seconde part, le Cercle de bridge de Compiègne a besoin tant pour se développer que pour partager entre ses membres des souvenirs de moments de convivialité, de publier des photos de ses membres sur son site internet et sur les murs du Club.

*IL EST CONVENU CE QUI SUIT :*

Je soussigné (e),

M. / Mme …………………………………………………………………………………………………………………

Autorise le Cercle de Bridge de Compiègne à diffuser par publication imprimée ou électronique, sous quelques formes que ce soit, à exposer ou projeter toutes les prises de vues photographiques qui me représentent individuellement ou dans un groupe de personnes. Cette autorisation donnée dans le cadre de la saison 2024/2025 est valable pour toutes les photographies prises durant cette saison et sans limitation de durée de publication pour les photos de cette période, dans le cadre exclusif de la communication dudit Cercle de Bridge.

M’engage à ne demander ni rémunération, ni droit à l’image pour les utilisations précitées.

Dans la mesure où j'aurais été la personne qui aurais pris les photographies en cause, j 'autorise le Cercle de Bridge à les utiliser dans le cadre de sa communication et de son développement.

Fait à …………………………………………………………………., le ………………………………..

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »